

Annexe 1 - Val-de-Marne : Villiers-sur-Marne, les riverains d'une décharge ne supportent plus l'odeur

Par Laurence OIKNINE — 19 janvier 1995 à 00:08

Val-de-Marne : Villiers-sur-Marne, les riverains d'une décharge ne supportent plus l'odeur

Depuis dix-huit mois, une décharge destinée à l'origine aux matériaux de construction, à Villiers-sur-Marne, ne cesse de s'étendre. Les riverains ne supportent plus les odeurs pestilentielles qui s'en dégagent. Malgré l'intervention de la justice et de la mairie, le terrain n'a toujours pas été nettoyé.

A l'entrée de Villiers s'élèvent des amas de détritus de la hauteur d'un immeuble de trois étages. On y trouve des épaves de caravanes et de bateaux, des meubles éventrés, des pneus crevés ou des poupées décapitées. Des fumées noirâtres s'échappent de sortes de cratères. C'est ce spectacle de fin du monde que contemple tous les matins Denise Courtois en ouvrant ses volets. «Pendant trois ou quatre ans, cette décharge, à l'origine destinée au stockage de matériaux de construction, n'était pas gênante, affirme-t-elle. Et puis, il y a dix-huit mois, elle a commencé à s'étendre, jusqu'à couper la rue du Professeur-Roux. L'été dernier, les pompiers devaient intervenir trois fois par semaine pour y éteindre des incendies, avec des flammes de trente mètres de haut. Aujourd'hui, les tas de détritus fument en perma-nence, en dégageant des odeurs pestilentielles et sans doute toxiques.»

Fin 1991-début 1992, la Direction départementale de l'équipement (DDE) acquiert plusieurs parcelles dans ce secteur, en prévision de la réalisation de la liaison A4-N4. Ce terrain est occupé, en toute illégalité, par l'entreprise de Dos Santos, dirigée par Antonio Goncalvès-Pereira. «Nous l'avons mis en demeure de partir», indique Daniel Almagrida. «Comme il ne répondait pas à nos injonctions, nous avons porté l'affaire devant le tribunal de grande instance de Créteil, qui l'a condamné, le 3 mars dernier, à remettre le terrain en état, sous l'astreinte de 1.000 francs par jour. Depuis, nous avons envoyé sur place une personne qui contrôle en permanence les entrées et sorties.»

«Une trentaine de camions par jour»

Quant à la déchetterie sauvage, elle s'élève, selon Daniel Almagrida, «sur des parcelles proches des nôtres, mais qui ne nous appartiennent pas forcément. Cela dit, que les riverains fassent l'amalgame, c'est légitime». Toute la nuance est dans ce «pas forcément» pour les riverains qui constatent que la déchetterie sauvage couvre une superficie beaucoup plus étendue que ne veut le reconnaître la DDE et que les gravats entreposés par l'entreprise Dos Santos ne sont pas moins gênants. Pour finir, ils accusent l'Etat «de ne pas faire appliquer les décisions de justice». «Tout le monde prétend que les manouches installés à proximité de la décharge sont à l'origine de cette décharge et des incendies», proteste Denise Courtois. «Mais on a bien vu, nous, les camions arriver, une trentaine chaque jour, et déverser des déchets!» Josette Sauvage, conseillère régionale écologiste, s'est adressée au ministre de l'Environnement, Michel Barnier, afin qu'il demande au préfet d'intervenir pour le règlement de ce problème. C'est chose faite depuis le 12 janvier. Quant à la municipalité, qui se bat depuis un an et demi, elle affirme perdre patience: «En octobre, affirme-t-on en mairie, nous avons fait venir des gens de la DDE afin qu'ils se rendent compte par eux-mêmes de la gravité du problème. Depuis le temps que nous tambourinons à toutes les portes, ce terrain n'a toujours pas été dégagé!»

Même des collégiens de Pierre-et-Marie-Curie préparent une pétition pour demander la disparition de cette décharge. En attendant, Denise Courtois a les yeux qui pleurent en permanence et accumule les bronchites.

Laurence OIKNINE

Annexe 2 Photo montage du remplissage de la décharge à partir de 1983

Voir fichier envoyé séparément (6 photos sur 2 pages)

Annexe 3 – Extraits de l'étude d'impact environnementale menée par l'EPA Marne

C.2.5. POLLUTION DES SOLS

Une étude spécifique a été réalisée au droit du site en 2014 par le bureau d'étude IDDEA.

C.2.5.1. Contexte

Une visite de site a été réalisée par Fanny DESCHAMPS d'IDDEA le 08/10/2014 en compagnie de Madame Bourgeois-Leroyer de l'EPA Marne.

Les sources potentielles de pollution mises en évidence lors de cette visite de site sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Sources potentielles de pollution mis en évidence lors de la visite de site

Dénomination sur le plan	Type (cuves/bidons, aérien/ souterrain, simple/double enveloppe...)	Volume (m ³)	Produit contenu	Etat (indices de pollution...)	Autres Remarques (réception, accès machine, accident connu...)
C	Occupation terrain par les gens du voyage (caravanes)	-	-	-	-
D	Déchets divers	2	Pneus, bétons, déchets	aucun	-
E	Hangars (abris de jardin, serre) contenant des déchets divers	-	Débris, pots de peinture	-	-

♦ Etude des photographies aériennes historiques

Les informations suivantes ont été recueillies auprès de la Photothèque du site internet Géoportail.

Les missions de photographies aériennes consultées dans le cadre de cette étude ont porté sur une période allant de 1921 à 2011. Seize clichés pris ont été observés sur cette période et ont permis de retracer les éléments importants de l'historique au droit du terrain.

Remarque : les clichés réalisés lors des campagnes aériennes menées au niveau du site ont été consultés en fonction de leurs disponibilités à la photothèque de l'IGN (photographies aériennes des années 1921, 1926, 1936, 1949, 1961, 1965, 1968, 1971, 1976, 1980, 1986, 1990, 1994, 1996, 1999 et 2011).

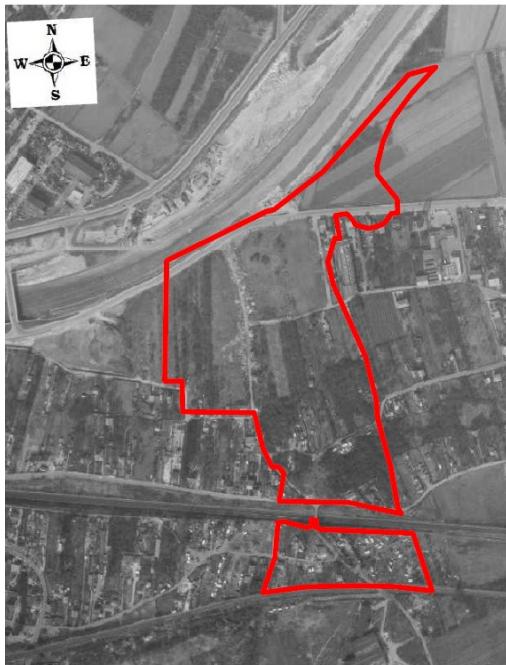
La consultation des photographies aériennes à la photothèque a été réalisée le 15 septembre 2014.

Le Tableau 4 ci-dessous synthétise les informations obtenues lors de la consultation à l'IGN.

Tableau 4 : Tableau 4: Synthèse de la consultation des photographies aériennes

Date – Période	Zone d'étude	Environnement
1921	La zone d'étude est occupée par des parcelles en friches, cultivées ou boisées ainsi que par des routes	L'environnement de la zone d'étude est composé de friches, de champs cultivés et de routes. Une voie ferrée traverse la zone d'étude au Sud
1926	Un bâtiment a été construit au Nord de la zone	Aucun changement
1936	Aucun changement	Des habitations individuelles ont été construites autour de la zone d'étude
1949	Aucun changement	D'autres habitations individuelles ont été construites et une nouvelle voie ferrée aménagée au Sud du site
1961	Des habitations individuelles ont été construites sur site	Une société a établi des ateliers en bordure Est du site
1965	D'autres habitations individuelles ont été bâties, principalement au Sud de la zone	Aucun changement
1968	Aucun changement	Aucun changement
1971	Aucun changement	Aucun changement
1976	De nouveaux bâtiments ont été construits au Sud de la zone	Un grand axe routier a été aménagé à la bordure Nord du site et un bâtiment industriel a été construit à l'Est
1980	Aucun changement	De nouveaux bâtiments ont été construits autour du site
1986	Une grande partie du site a été terrassée	Des bâtiments d'entrepôt ont été construits à la bordure Ouest du site
1990	Aucun changement	Aucun changement
1994	La partie terrassée du site a été étendue	Aucun changement
1996	Un rond-point a été aménagé au Nord-Est du site et les bâtiments dans la partie Sud de la zone ne sont plus présents	Un grand bâtiment de type magasin a été construit au Nord-Est
1999	La partie terrassée a été remblayée	Aucun changement
2011	Un golf a été aménagé sur une grande partie de la zone et une nouvelle route à l'Est. Des camps de gens du voyage ont été établis au Sud et à l'Ouest	Les ateliers en bordure Est du site ont été détruits pour construire la route. De nouveaux bâtiments d'habitations individuelles, de sociétés ou de magasins ont été construits autour du site

-Figure 11: photographie aérienne source IGN. De gauche à droite 1961 et 1976, 1994, 2011.



6R704

Confluences Ingénieurs Conseil

Mai 2015



6R704

Confluences Ingénieurs Conseil

Mai 2015

Afin de visualiser sur une même cartographie l'évolution des localisations des différentes sources potentielles de pollution, la Figure 10 ci-après présente un plan d'implantation des installations actuelles et antérieures.

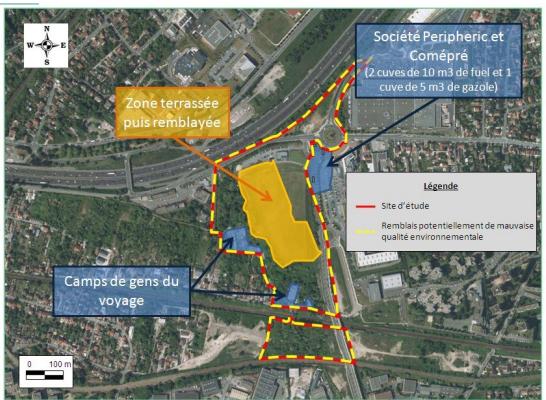


Figure 12 : Sources potentielles de pollution identifiées

La parcelle étudiée sert principalement de terrain de golf et d'aires d'accueil des gens du voyage et elle est recouverte de zones enherbées ou de béton et bitume au niveau des voiries et bâtiments. Une ancienne activité classée aux sites BASIAS se situe en bordure immédiate de la zone d'étude à l'Est, 3 cuves enterreées contenant des hydrocarbures y ont été déclarées. Des dossiers ICPE la concernant ont été consultés aux archives préfectorales.

Les photographies aériennes nous indiquent qu'il y a eu une large zone terrassée puis remblayée au droit du site, au niveau du terrain de golf actuel. Une étude du contexte hydrogéologique permet de retenir les nappes sous-jacentes, s'écoulant vers le Sud, comme non vulnérables à une pollution au droit du site. Le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection de captage d'eau.

Tableau 5 :1. Tableau 6 : Synthèse des sources potentielles de pollution

Source potentielle de pollution	Observations (volume, type, condition de stockage, profondeur...)	Produit stocké	Type de polluant
Remblais potentiellement de mauvaise qualité environnementale	Superficie, pouvant être profondes au droit de la zone terrassée puis remblayée	Remblais de mauvaise qualité	Métaux, plastiques
Camps de gens du voyage	Dépôts de déchets divers sur le sol	Déchets métalliques, plastiques, électroniques...	DIB

C.2.5.1. Description du programme d'investigation

L'objectif du programme d'investigations proposé ci-après est l'identification des sources potentielles de pollution au droit du site. Il n'est pas dimensionné pour acquérir les informations nécessaires à la réalisation d'une évaluation quantitative des risques sanitaires ou déterminer l'extension d'une source de pollution, ni pour établir un plan de terrassement. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus itératif décrit par la méthodologie définie par la circulaire du 08/02/2007.



Figure 13: Plan de localisation des investigations

Observations de terrain

Le tableau ci-après présente les échantillons pour lesquels des indices organoleptiques (couleur/odeur/texture particulière ou présence d'éléments anthropiques dans l'échantillon) ont été relevés.

Dénomination sondage	Localisation	Profondeur	Observations de terrain et indices organoleptiques
S1	Nord-ouest	0,5-1,5	Légère odeur d'hydrocarbures
		0,5-1,5	Odeur de putréfaction
		3-4	Odeur de putréfaction + déchets
S2	Sud-ouest	0-1,5	Présence de déchets
		1,5-2,5	Légère odeur d'hydrocarbures et présence de déchets
S3	Sud-est	1-2,25	Légères odeurs d'hydrocarbures
		3,8-6	Présence de déchets
F5	Sud	0-0,5	Remblais noirâtre
		0,5-1,1	Argile noire
F11	Sud-est	1,2-2	Remblais noirâtre
F12		0-1	
F15	Ouest	0-1,3	Remblais noirâtre

Les sondages situés aux alentours du golf mettent en évidence des remblais qui contiennent des débris de démolition (briques, ferrailles, gravats) ainsi que des morceaux de plastiques et verre. La présence de tels débris dans les sols peut générer un refus d'acceptation en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes), et un envoi des terres en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) dans le cadre de travaux de terrassement pour évacuation hors site.

Les tableaux présentent une comparaison des résultats d'analyses obtenus avec les référentiels retenus. Les bordereaux d'analyses du laboratoire sont fournis en Annexe 9.

Cette comparaison aboutit aux conclusions suivantes :

PAGE 15 de l'étude d'impact : résultats des sondages

L'absence d'anomalies en CAV (dont BTEX), en COHV et en PCB. Les teneurs sont inférieures au seuil de quantification du laboratoire ;

Des anomalies en métaux (Plomb, Mercure, Zinc, Cuivre, Cadmium et Nickel) détectés dans les remblais. Pour certains échantillons, les teneurs mesurées sont comprises dans les gammes de valeurs observées dans le cas d'anomalies naturelles modérées et sont supérieures aux seuils de la note CIRE Ile de France ; Ces anomalies en métaux sont à mettre en relation avec la mauvaise qualité des remblais, en effet des remblais de couleur noirâtre avec la présence de déchets sont rencontrés sur une grande partie de la zone d'étude.

Des anomalies en hydrocarbures totaux C10-C40, et notamment au droit du sondage SC3 entre 0,1 et 0,7 m de profondeur et au droit du sondage SC7, entre 1 et 2 m de profondeur où les teneurs respectives sont de 1 000 mg/kg et 640 mg/kg. Ces deux échantillons ont été prélevés dans les remblais. La totalité des hydrocarbures détectés sont non volatils (C>16) et peu mobiles. Ces teneurs sont supérieures à la valeur seuil d'acceptation des terres en Installation de Stockage pour Déchets Inertes (ISDI) Elles devront être évacuées en filière spécialisée (Biocentre ou Installation de Stockage pour Déchets Non Dangereux) si elles seraient amenées à être excavées.

Le sondage SC3 est situé au nord-est de la zone d'étude, et le sondage SC7 est situé au centre du golf, sur une zone enherbée. Ces deux sondages ne sont pas limités verticalement, mais au vu des coupes d'hydrocarbures détectés, le risque de migration verticale est peu probable. De plus un refus a été rencontré à 0,7 m au droit du sondage SC3.

Les autres sondages présentent des teneurs en HCT C10-C40 entre 16 mg/kg et 390 mg/kg. Il s'agit systématiquement d'hydrocarbures dont les coupes sont supérieures à C16 (composé lourds, peu mobiles et non volatils). Ces anomalies en HCT C10-C40 sont à mettre en relation avec la mauvaise qualité des remblais.

Des anomalies en HAP sont détectées sur la majorité des échantillons avec des teneurs variant entre 0,032 mg/kg et 22 mg/kg. Ces teneurs restent inférieures à la valeur seuil d'acceptation des terres en ISDI (50 mg/kg pour la somme des HAP). Les HAP sont des composés semi-volatils et peu mobiles. Seul le naphtalène est volatil. Il est détecté au droit des échantillons S2 (0-1,5 m) et F11 (1,2-2 m) avec des teneurs respectives de 0,034 mg/kg et 0,071 mg/kg.

Les anomalies en HAP sont détectées dans les remblais superficiels (< 3 m).

Les tests de lixiviation ont mis en évidence :

- un dépassement de la teneur en cuivre lixiviable au droit de l'échantillon F23 (0-1,3 m),
- un dépassement de la teneur en fluorure au droit de l'échantillon SC8 (0,1- 1 m),
- un dépassement de la teneur sulfate et fraction soluble au droit de l'échantillon F24 (0-1,1 m),

Les terres issues de ces mailles ne pourront donc pas être évacuées en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) et pourront donc être évacuées en comblement de carrière acceptant les terres sulfatées (uniquement pour la maille F24 entre 0-1,1 m) ou en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux).

L'échantillon SC7 (0,1-1 m) présente un dépassement de la teneur en sulfate, mais les teneurs en fraction soluble et chlorure respectent l'arrêté du 28/10/10, ces terres pourront donc être évacuées en ISDI.

Si des terrassements sont prévues au droit des sondages situés aux alentours du golf (qui mettent en évidence des remblais contenant des débris de démolition (briques, ferrailles, gravats) ainsi que des morceaux de plastiques, verre) ces terres devront faire l'objet d'un criblage avant évacuation en ISDI ou vers une filière spécialisée. De plus toutes les terres présentant des indices organoleptiques (couleurs, odeurs) seront directement redirigées en ISDND.

Pour l'ensemble du projet, une évaluation quantitative des risques sera menée.

Annexe 4 – terrains en contrebas du golf : photos prises par le Codevi il y a quelques jours

Décharges sur les terrains annexes en contrebas du golf







Panneau mis en place sur le chemin d'accès aux terrains en contrebas du golf